



UNE GARANTIE DE 5 ANS SUR SUR LES PNEUS



Chaque nouveau pneu qui est fabriqué ou distribué par Camso Canada inc. est doté d'une garantie contre les défauts de fabrication et de matériaux.

Si un pneu s'avérait défectueux après l'examen effectué par Camso, l'entreprise s'engage à le réparer ou à accorder une réduction applicable à l'achat d'un nouveau pneu. Ce rabais sera calculé à partir du rapport établi entre le prix d'achat initial et la portion inutilisée de la bande de roulement du pneu défectueux.

La garantie ne comprend pas les frais de service, de montage et de livraison additionnels, qui devront être assumés par le demandeur, selon les termes de la garantie. La garantie ne s'applique pas si, selon l'opinion de Camso, le pneu a été mal installé, modifié, réparé ou utilisé dans une application non conçus ou recommandé pour ce pneu.

Cette garantie est la seule qui soit en vigueur chez Camso Canada. L'entreprise ne reconnaît aucune autre condition représentation, autorisation ou garantie applicable, qu'elle soit implicite ou explicite, prescrite ou non par la loi, autre que celle ci-mentionnée.

Camso Canada ne peut être tenue responsable en cas de dommages ou de réclamations causés par le pneu, que ces dommages soient directs ou indirects, particuliers, corrélatifs ou autre. Toute responsabilité est strictement limitée à la réparation ou à une réduction applicable à un achat, selon la disposition précédemment mentionnée dans la section garantie.

Cette garantie est exclusive au propriétaire qui utilise le pneu et n'est pas transférable.

